Procès Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 21 avril 2026

Convocations du 14 avril 2026

Ouverture de la séance à 18 h 00 sous la présidence de Monsieur Stéphane Delabre Maire d'Aigneville.

Monsieur le Maire fait l'appel des conseillers :

Sont présents :
Monsieur DELABRE Stéphane, Monsieur MALLET Yann, Madame FLAHAUT Gwénaëlle, Monsieur N'GANGA-KOUILOU Rufin, Madame PLOCH Marine, Madame ADAM Samuelle, Madame BEAUCLAIR Marie-Laure, Monsieur BRAILLY Antoine, Madame DESIRE Chloé, Monsieur DEVISMES Jean-Michel, Madame LION Sylvie, Monsieur MAISON Ludovic, Monsieur MAGGI Mathieu, Monsieur RECOULES Clément, Madame TETU Laure.

ORDRE DU JOUR :

01	**Secrétaire de séance :**	Désignation
02	**Procès-verbal :**	Approbation du procès verbal du 30 mars 2026
03	**Délégation du maire :**	Information
04	**Personnel Communal :**	Contrats, absences…
05	**Finances :**	Compte Financier Unique
06	**Finances :**	Décision sur les taux 2026 des 4 taxes
07	**Finances :**	Validation des subventions 2026
08	**Finances :**	Approbation du budget primitif 2026
09	**Affaires Générales :**	Retour des commissions communales
10	**Droit d'initiative** :	

01 Secrétaire de séance : Désignation

Conformément à la dernière réunion, Monsieur le Maire rappelle que nous suivons l'ordre du tableau du conseil municipal pour proposer le secrétaire de séance. Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité Madame Gwénaëlle Flahaut secrétaire de séance.

02 Procès-verbal : Approbation du procès verbal du 30 mars 2026

Monsieur le Maire indique que chaque conseiller a reçu par mail le procès verbal de la réunion du 30 mars 2026, ce dernier a été validé par le secrétaire de séance Monsieur Yann Mallet.

Le conseil à l'unanimité adopte le procès verbal tel que présenté.

03 Délégation du maire : Information

Barnum :
Monsieur le Maire indique qu'il a reçu une demande de la part de Monsieur Max Leconte qui sollicite le prêt du barnum communal pour une ouverture exceptionnelle de son café avec l'organisation d'animations le week-end prochain.

Le conseil donne son accord exceptionnel à l'unanimité pour le prêt du barnum pour cette occasion.

Territoire d'Energie 80 :
Monsieur le Maire explique qu'une correction doit être apportée au niveau des délégués qui représentent la commune d'Aigneville dans le syndicat « Territoire d'Energie ». Le 30 mars 2026 le conseil Municipal a désigné deux délégués titulaires et deux délégués suppléants comme en 2020. Le syndicat Territoire d'Energie a modifié sa gestion et nous n'avons besoin que de deux titulaires, il n'y aura donc pas de délégués suppléants.

Encaissements :
Monsieur le Maire annonce avoir reçu un chèque de 8 000 € de la Coopérative scolaire d'Aigneville pour participer au financement du city stade.
Il est rappelé que l'origine de ces fonds vient de l'association des anciens élèves d'Hocquélus.
Cette association avait souhaité, lors de sa dissolution, qu'une partie des fonds versés à la coopérative soit utilisée pour financer un projet autour de l'école.
Monsieur le Maire ajoute qu'il restera à mettre en place une plaque indiquant les différents financeurs de ce beau projet.

Monsieur le Maire indique avoir reçu également un chèque de 6 779.76 € pour le raccordement à l'eau potable de la ferme Briet située rue d'Eu à Hocquélus.

La trésorerie demande une délibération pour l'encaissement de ces deux chèques.

Le conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à mettre à l'encaissement ces deux chèques pour la commune d'Aigneville.

Nouvelle association AcHuChon :
Monsieur le Maire indique avoir reçu un courrier l'informant de la création d'une nouvelle association.
Cette association sollicite la municipalité pour la mise à disposition de la salle de la mairie le jeudi 23 avril pour organiser une assemblée générale.
Monsieur le Maire a transmis un courrier au président de cette association « AcHuChon » en proposant de mettre à disposition la salle d'Hocquélus pour cette assemblée.
Les membres du conseil municipal sont invités à cette assemblée générale.
Dans ce courrier, cette association demande s'il est possible de mettre en place un arrêté pour l'organisation d'une brocante le 5 juillet sur la rue d'Hocquélus. Monsieur le Maire leur a répondu d'envisager plutôt une brocante sur la place d'Hocquélus pour éviter de bloquer la rue d'Hocquélus.

Déchets verts :
Monsieur le Maire explique aux membres du conseil que les habitants ne respectent pas encore soigneusement les consignes de dépôt des déchets verts. En effet, certains habitants déposent les déchets en cours de matinée le jour de la ramasse obligeant nos agents à refaire plusieurs passages dans les rues.
Les déchets verts et branchages doivent être déposés avant 8 heures le jour d'enlèvement.
Monsieur le Maire demande aux membres du conseil d'être les ambassadeurs des consignes pour les déchets verts auprès de habitants.
Une information sera faite pour sensibiliser les habitants à respecter les consignes de dépôt.

Spma :
Monsieur le Maire indique que les membres de l'association SPMA interviendront pour des travaux de maçonnerie sur le mur autour de la Croix de Pierre à Hocquélus et sur le nettoyage du pourtour de l'église le samedi 25 avril 2026.
Monsieur le Maire rappelle que toutes les bonnes volontés peuvent rejoindre la SPMA afin de les aider sur ces deux chantiers.
Monsieur Ludovic Maison demande à quelle heure est le rendez vous, Monsieur le Maire lui indique que le rendez vous est programmé à 9 h 00.

04 **Personnel Communal : Contrats, absences…**

Monsieur le Maire indique qu'à ce jour nous sommes toujours en attente des instances supérieures sur le devenir des Contrats Parcours Emploi Compétence. En attendant, nous devons recruter du personnel en CDD. Un contrat en CDD pour Madame Lyne Mulard sera établi pour un mois à partir du lundi 27 avril 2026.

05 Finances : Compte Financier Unique

Monsieur le Maire annonce la présentation du Compte Financier Unique, ce document a été travaillé en commission des finances :
Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Rufin N'Ganga-Kouilou pour cette présentation qui fait ressortir les résultats suivants :

- ***Fonctionnement :***

Dépenses : ***640 501.39 €***
Recettes : ***1 356 763.78 €***

Excédent de fonctionnement : *716 262.39 €*

- ***Investissement :***

Dépenses : ***695 840.40 €***
Recettes : ***793 006.86 €***

Excédent d'investissement : 97 166.46 €

Excédent global : *813 428.85 €*

Conformément aux dispositions légales, Monsieur Stéphane DELABRE quitte la salle pendant le vote du Compte Financier Unique 2025.

Sous la présidence de Monsieur Jean-Michel Devismes, Doyen de l'assemblée, le Compte Financier Unique est mis au vote :

Abstention : 0 voix
Contre : 0 voix
Pour : 14 voix

Le Compte Financier Unique est adopté à l'unanimité par 14 voix « pour ».

06 Finances : Décision sur les taux 2026 des 4 taxes

Monsieur le Maire rappelle au conseil que les taux des 4 taxes ont été examinés lors de la commission en charge des finances, de l'économie, du tourisme et du numérique :
Une copie du document « état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes locales pour 2026 » est transmise à chaque conseiller municipal pour un examen approfondi.

- Taxe foncière bâti : 44 .85 %
- Taxe foncière non bâti : 36.99 %
- Taxe d'habitation : 17.02 %
- Cotisation foncière des entreprises : 16.77 %.
-

Monsieur le Maire rapporte que la commission ne souhaite pas modifier les taux des 4 taxes, il propose le maintien des taux comme indiqué ci-dessus.

Monsieur le Maire met au vote les taux des 4 taxes :

Décision du conseil :
Après concertation le conseil décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux des 4 taxes et de fixer pour cette année les taux comme ci-dessous :

- *Taxe foncière bâti : 44 .85 %*
- *Taxe foncière non bâti : 36.99 %*
- *Taxe d'habitation : 17.02 %*
- *Cotisation foncière des entreprises : 16.77 %.*

07 : Finances : Validation des subventions 2025 :

Monsieur le Maire indique avoir reçu un courrier de la Directrice de l'école d'Aigneville sollicitant une subvention exceptionnelle pour la sortie qu'elle organise avec les élèves de deux classes le 29 avril au Sénat à Paris.
Le coût de cette journée est de 1921 €. Une ligne a été ajoutée sur le tableau des subventions pour permettre l' examen de cette demande.
Monsieur le Maire indique que, pour cette année, les montants des subventions ont été reconduits à l'identique par rapport à 2025 mais souhaite modifier la procédure.
Il souhaiterait que pour l'année 2027 les associations sollicitent officiellement la Municipalité par courrier pour l'octroi d'une subvention.
Monsieur le Maire rappelle que si des élus présents sont membres d'associations sollicitant une subvention, ils ne doivent pas prendre part au vote destiné à l'attribution de celles-ci afin éviter tout conflits d'intérêts.
Monsieur Mathieu Maggi demande si cela concerne seulement les membres du bureau ou l'ensemble des membres d'une association.
Monsieur le Maire lui répond que les membres du bureau d'une association doivent s'abstenir de voter pour l'attribution d'une subvention à celle-ci.
Madame Marie-Laure Beauclair demande si c'est identique pour le CCAS, Monsieur le Maire indique qu'elle peut prendre part au vote ;
Monsieur Mathieu Maggi indique qu'il a deux questions concernant la dissolution de l'association « ACLA » :

- Quel montant en caisse restait il lors de la dissolution de cette association ?
- A qui ont été versés les fonds restant en caisse ?

Monsieur le Maire confirme que l'association « ACLA » a bien été dissoute, la somme restante était environ de 4000 €. Cette somme a été versée à la coopérative scolaire de l'école.
Madame Gwénaelle Flahaut indique que le matériel de cette association « ACLA » a été donné officiellement lors de la dissolution à la commune (frigos, ustensiles…).

Monsieur le Maire donne lecture des subventions :

	2025	Propositions 2026
C A U E de la SOMME	50.00 €	50.00 €
Association du Vimeu (forme d'adhésion)	50.00 €	50.00 €
Apev	50.00 €	50.00 €
Don du Sang Friville	50.00 €	50.00 €
Club Echec demande de subvention exceptionnelle	250.00 €	0.00 €
Agence régionale de la langue Picarde Décision conseil du 02/03/2026		30.00 €
Sous total organismes extérieurs	450.00 €	230.00 €
Associations locales		
ACPG CATM	160.00 €	160.00 €
Société de Chasse Aigneville	350.00 €	350.00 €
Société de Chasse d'Hocquélus	350.00 €	350.00 €
Club de Gymnastique	350.00 €	350.00 €

Association Culture et Loisirs (ACLA)	350.00 €	0.00 €
OCCE Coopérative Scolaire d'Aigneville	350.00 €	350.00 €
OCCE Coopérative Scolaire d'Aigneville subvention exceptionnelle sortie sénat		1 921.00 €
Ass. Sauvegarde du Patrimoine (SPMA)	350.00 €	350.00 €
Harmonie d'Aigneville	350.00 €	350.00 €
Harmonie d'Aigneville Subvention d'interventions 5*60€	300.00 €	300.00 €
CCAS Participation Colis ainés	2 500.00 €	3 500.00 €
CCAS mise en place des après midi récréatifs	1 500.00 €	1 500.00 €
Subvention à attribuer par vote du conseil	535.00 €	0.00 €
Association Athletic club Aigneville Football	350.00 €	350.00 €
Association football subvention exceptionnelle	2 000.00 €	0.00 €
Sous total associations locales	9 795.00 €	9 831.00 €
Forains		
Forains ENZO SKOOTER Manège des autos si présent	450.00 €	450.00 €
Tickets Enzo Skooter Subvention à définir tous les ans	200.00 €	200.00 €
Forains Dévérité Stéphane Manège enfantin si présent	305.00 €	305.00 €
Tickets Devérité Stéphane Subvention à définir tous les ans	200.00 €	200.00 €
Forain GODIN si présent	50.00 €	50.00 €
Forain Vain si présent	50.00 €	50.00 €
Sous total forains	1 255.00 €	1 255.00 €
Total des subventions	11 500.00 €	11 316.00 €

Vote de subventions :
Caue : 50 €
Monsieur le Maire met au vote la subvention pour le CAUE :
Décision du conseil :
Le conseil accepte par 15 voix «pour» l'attribution de la subvention pour le CAUE.

Association du Vimeu : 50 €
Monsieur le Maire met au vote la subvention pour l'association du Vimeu :
Décision du conseil :
Le conseil accepte par 15 voix « pour » l'attribution de la subvention pour l'association du Vimeu.

Apev : 50 €
Monsieur le Maire met au vote la subvention pour l'Apev :

Décision du conseil :
Le conseil accepte par 15 voix «pour» l'attribution de cette subvention pour l'Apev.

Don du Sang : 50 €
Décision du conseil :
Le conseil accepte par 15 voix «pour» l'attribution de cette subvention pour le don du sang.

Agence régionale de la langue Picarde : 30 €
Décision du conseil :
Le conseil accepte par 15 voix «pour» l'adhésion pour l'agence régionale de la langue Picarde.

Soit un total pour les organismes extérieurs de 230.00 €

Pour les subventions aux associations locales, Monsieur le Maire met au vote ligne par ligne :

Association ACPG et CATM : 160 €
Madame Samuelle Adam demande pourquoi nous subventionnons cette association.
Monsieur le Maire lui rappelle qu'il s'agit de la section locale des anciens combattants, cette subvention permet entre autres de fleurir le monument aux Morts lors des commémorations.

Décision du conseil :
Le conseil décide, par 14 voix « pour » et une abstention, (Monsieur Stéphane Delabre) l'attribution de cette subvention.

Société de chasse d'Aigneville : 350 €
Madame Samuelle Adam demande pourquoi la commune subventionne ce type d'association.
Monsieur le Maire indique que cette association a un intérêt local, elle anime des actions telles que l'opération Haut-de-France Propres et participe par exemple à des plantations et à l'entretien de haies.
Monsieur Mathieu Maggi confirme qu'il participe à des actions de ramassage des déchets en tant que chasseur ; il répond à Madame Samuelle Adam qu'il ne l'a d'ailleurs jamais vue participer à ce type d'action.

Décision du conseil :
Le conseil décide, par 15 voix «pour» l'attribution de cette subvention.

Société de chasse d'Hocquélus : 350 €
Décision du conseil :
Le conseil décide, par 14 voix «pour » et 1 abstention, (Monsieur Stéphane Delabre) l'attribution de cette subvention.

Club de Gymnastique : 350 €
Décision du conseil :
Le conseil décide, par 15 voix «pour», l'attribution de cette subvention.

OCCE Coopérative Scolaire d'Aigneville : 350 €
Décision du conseil :
Le conseil décide, par 15 voix «pour», l'attribution de cette subvention.

OCCE Coopérative Scolaire d'Aigneville : subvention exceptionnelle voyage au Sénat avec les enfants : 1 921 €
Décision du conseil :
Le conseil décide, par 14 voix «pour», et une abstention Monsieur Mathieu Maggi l'attribution de cette subvention.
Monsieur Mathieu Maggi indique qu'il souhaite justifier son abstention, il n'est pas contre le projet, mais le fait que l'association « ACLA » ait versé dernièrement à la Coopérative Scolaire 4000 €, la subvention pourrait être selon lui moins importante que la totalité des frais de cette sortie.

Association Sauvegarde du Patrimoine (SPMA) : 350 €
Décision du conseil :
Le conseil décide, par 13 voix «pour» et 2 abstentions ,(Monsieur Stéphane Delabre et Monsieur Rufin N'Ganga-Kouilou) l'attribution de cette subvention.

Harmonie Libre d'Aigneville : 350 €

Décision du conseil :
Le conseil décide, par 15 voix « pour » l'attribution de cette subvention.

Harmonie d'Aigneville subvention exceptionnelle de présence aux cérémonies : 5 cérémonies x 60 € : 300 €
Décision du conseil :
Le conseil décide, par 15 voix « pour » l'attribution de cette subvention, somme versée en fonction du nombre de cérémonies.

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale (colis…) : 3 500 €
Monsieur le Maire indique que cette somme sert principalement au financement des colis des ainés, nous avons augmenté la somme de 1 000 € par rapport à 2025 pour couvrir le montant à payer pour ces colis.

Décision du conseil :
Le conseil décide, par 15 voix «pour», l'attribution de cette subvention.

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale : 1 500 € mise en place des après midi récréatifs
Décision du conseil :
Le conseil décide par 15 voix «pour» l'attribution de cette subvention.

Association de Football : 350 €
Décision du conseil :
Le conseil décide, par 15 voix « pour », l'attribution de cette subvention.

Total des associations locales : 9 831 €

Les associations locales (dont le siège est situé dans la commune) subventionnées par le conseil municipal sont donc reconnues d'utilité locale.
L'obtention de cette subvention ouvre le droit à la possibilité d'utiliser la salle François David une fois par an à titre gratuit.
Le versement des subventions interviendra après avoir fourni en mairie le bilan financier et moral de l'association.

Subventions Forains :
Forains Enzo Skooter Manège des autos : 450 €
Tickets Enzo Skooter : 200 €
Forain Devérité Stéphane : Manège enfantin : 305 €
Tickets Devérité Stéphane : 200 €
Forain Godin : 50 €
Forain Vain : 50 €
Total des subventions aux forains : 1 255€
Monsieur le Marie rappelle que nous offrirons des tickets de manège aux enfants le lundi de la fête.
Monsieur le Maire met au vote les subventions pour les forains.

Décision du conseil :
Le conseil décide, par 15 voix «pour», l'attribution des subventions aux forains, les subventions seront versées aux forains après la fête locale et à condition qu'ils honorent la fête du village de leur présence.

Total de toutes les subventions 11 316 €.

8 : Finances : Approbation du budget primitif 2026 :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Rufin N'Ganga-Kouilou pour la présentation du budget primitif
Monsieur Rufin N'Ganga-Kouilou indique que le budget primitif a été examiné lors de la commission en charge des finances, de l'économie, du tourisme et du numérique :

Monsieur Rufin N'Ganga-Kouilou donne à chaque conseiller :
- Le 1259 sur les 4 taxes
- L'état de prêts de la commune.

Monsieur le Maire fait remarquer au conseil que les dotations de l'Etat sont en baisse depuis 2022.

Fonctionnement :
Dépenses : 1 443 658.39 €
Recettes : 1 443 658.39 €

Monsieur Yann Mallet prend la parole pour l'examen de la section d'investissement

Investissement
Dépenses : 415 900.00 €
Recettes : 415 900.00 €

Section de Fonctionnement par chapitre :
Monsieur le Maire met au vote le budget primitif en section de fonctionnement
Décision du conseil :
Le conseil adopte le budget primitif en section de fonctionnement par 15 voix «pour».

Section d'investissement par chapitre :
Monsieur le Maire met au vote le budget primitif en section d'investissement
Décision du conseil :
Le conseil adopte le budget primitif en section d'investissement par 15 voix «pour».

09 Affaires Générales : Retour des commissions communales

Madame Gwénaelle Flahaut rapporte au conseil les échanges et propositions de sa dernière réunion de commission

Organisation du 8 mai :
Rassemblement à la mairie à 11 h 45, cérémonie et vin d'honneur à la mairie.

Fête des voisins :
La fête des voisins est programmée le vendredi 29 mai à 19 h à Hocquélus.
La commune offrira l'apéritif, des barbecues seront mis à disposition ainsi que des jeux pour les enfants. De la musique sera également prévue afin de garantir le caractère convivial de cette soirée.

Date fête locale :
La fête locale aura lieu les 11 – 12 et 13 juillet. Le programme sera transmis ultérieurement.

Repas des ainés :
Le repas des ainés aura lieu le 8 novembre à la salle François David, la chanteuse habituelle a été contactée pour retenir la date.

Redevance spéciale : convention à signer avec la CCV :
Lors de la prochaine commission nous devrons examiner la convention pour la redevance spéciale.
Nous allons devoir être exemplaire sur le tri afin de limiter la facture de cette nouvelle taxe.

Monsieur Rufin N'Ganga-Kouilou remercie le conseil municipal pour la validation du Budget Primitif.

Madame Marine Ploch apporte les informations suivantes :

Centre de loisirs d'avril :
Le centre de loisirs s'est très bien déroulé cette année sous la direction de Madame Janice BRUN, nous avons accueilli 20 enfants contre 7 enfants en 2025.
Le thème du centre était « entre Terre et Mer ». Les enfants se sont rendus au centre Nausicaa de Boulogne-sur-Mer le mercredi et à la piscine le mardi.
Le retour sur cette semaine est très positif.

Centre de loisirs de juillet :
Le centre de loisirs de juillet sera organisé par les services de la Commune.
De ce fait, les tarifs du centre de cet été sont à réexaminer. Il est proposé une réunion de la commission le 4 mai à 18 h 00 en mairie pour travailler sur ce sujet.

Monsieur le Maire indique qu'après ces réunions de commission, nous programmerons une nouvelle réunion de conseil. La date sera transmise par mail au conseil municipal.

10 Droit d'initiative :

Bande Jaune à l'entrée du Lotissement de l'Union :
Monsieur Ludovic Maison demande si la réduction par effacement d'une partie de la bande jaune (interdiction de stationner) à l'entrée du Lotissement de l'Union a bien été prise en compte.
Monsieur le Maire répond qu'il a eu à plusieurs reprises le riverain concerné par cette demande, il est bien convenu que l'entreprise de signalisation réduise cette bande jaune d'environ 4 mètres pour permettre au riverain concerné de pouvoir stationner ses différents véhicules.
Monsieur Stéphane Delabre rappelle que des places de stationnement étaient prévues au centre du Lotissement de l'union mais, qu'après concertation avec les riverains, ceux-ci n'étaient finalement pas favorables à cette matérialisation. Le conseil municipal de l'ancienne mandature a donc suivi l'avis des habitants du lotissement et n'a pas donné suite à cet aménagement de stationnement.

Monsieur le Maire explique qu'une marque au sol « Cédez le Passage » a été réalisée à Hocquélus au niveau de l'oratoire afin de bien marquer le sens de priorité.
Monsieur le Maire indique que la réception des travaux sera prochainement planifiée avec les entreprises et le cabinet d'étude V3D, la date sera transmise à la commission travaux.

Monsieur Mathieu Maggi demande si toute la signalisation de sécurisation en peinture est terminée.
Monsieur le Maire lui indique qu'il reste deux motifs au sol, sur la Départementale 67 rue du cimetière et sur la rue d'Hocquélus à reprendre par l'entreprise DECAENS.
Monsieur Stéphane Delabre indique qu'il avait été évoqué dans le mandat précèdent un marquage spécifique au sol dans le croisement de la D67 avec les rues d'Hocquélus – St Nicole, ce sujet sera à revoir éventuellement en réunion de commission.
Monsieur Mathieu Maggi indique que par temps de pluie les surfaces des peintures de signalisation au sol semblent glissantes pour les deux roues aux abords de ce croisement.
Monsieur Ludovic Maison confirme que ces motifs au sol en peinture sont selon lui glissants.
Monsieur Yann Mallet indique que nous pourrons mettre des réserves lors de la réception des travaux sur ce sujet.
Monsieur Stéphane Delabre confirme que ce sujet sera évoqué en réception de travaux et qu'il a demandé au Cabinet d'études de vérifier également la conformité du ralentisseur réalisé rue de visse derrière le cimetière.

Emprise sur trottoir pour divers travaux :
Monsieur Ludovic Maison fait part qu'un agent probablement d'une entreprise privée était dernièrement monté sur le trottoir près de la route sans aucune signalisation du chantier.
Il demande à Monsieur le Maire si nous avions eu en mairie des informations à ce sujet.
Monsieur le Maire lui répond que les entreprises ne préviennent pas forcément la mairie lors de travaux ou de raccordements même dans le cas où elles empiètent sur le domaine public.
Monsieur Ludovic Maison indique qu'il faut essayer de sensibiliser les entreprises qui interviennent dans la commune à signaler leur chantier.
Monsieur le Maire lui répond que lorsque nous avons des travaux sur le domaine public réalisés par les employés de la commune nous mettons en œuvre une signalétique de sécurité. Mais cela est beaucoup plus difficile avec les interventions des entreprises privées et leurs sous-traitants qui ne s'annoncent que très rarement.

Séance levée à 20 h 00

La secrétaire,
Gwénaëlle FLAHAUT

Le Maire,
Stéphane DELABRE